



ASTRIUM PERFORMANCES

Astrium Performances est un contrat distribué par Union Financière George V

NATURE DU CONTRAT

Astrium Performances est un contrat collectif d'assurance vie de type multisupports dont les garanties sont exprimées en euros et en unités de compte

MINIMUM DES VERSEMENTS

- Versement initial : minimum 1 500 €
- Versement complémentaire : minimum : 750 €
- Versement programmées : minimum 150 €

GARANTIES

Garantie vie :

En cas de vie de l'assuré au terme de l'adhésion, l'adhérent bénéficie du paiement de la valeur de l'épargne. Le montant à payer est diminué, le cas échéant, du montant dû au titre de toute avance en cours (y compris des intérêts afférents)

Garantie Décès :

- Garantie décès principale : En cas de décès de l'assuré avant le terme de l'adhésion, versement au(x) bénéficiaire(s) un capital égal à la valeur de l'épargne à la date du décès
- Garantie décès accidentel : Doublement du capital versé au(x) bénéficiaire(s) en cas de décès accidentel et triplement en cas de décès suite à un accident de la circulation. Les primes de risque de la garantie décès accidentel s'élèvent à 0,15 % par an de la valeur de rachat de l'adhésion

ARBITRAGES

Arbitrages individuels

Possibles à tout moment, avec un montant minimum de 500 €, excepté pendant la période d'investissement progressif

Options d'arbitrages automatiques

Option Dynamisation : permet de dynamiser la performance globale de l'adhésion en arbitrant, automatiquement et sans frais, les intérêts annuels réalisés sur le(s) fonds en euros du contrat vers un (des) supports en unités de compte

Option Sécurisation des plus-values : permet de sécuriser les plus-values réalisées en arbitrant, automatiquement et sans frais, les plus-values d'un ou plusieurs support(s) en unités de compte vers un fonds en euros

Option Rééquilibrage : permet de conserver en permanence une répartition prédéfinie de l'épargne détenue en rééquilibrant, automatiquement et sans frais, les encours disponibles sur l'adhésion. Ce rééquilibrage se fait sur la base d'une répartition librement prédéfinie

Option Stop-Loss : permet de limiter les mouvements de baisse des marchés financiers en désinvestissant, automatiquement et sans frais, la totalité de l'encours disponible sur une ou plusieurs unités de compte bénéficiant de l'option en cas de dépassement du seuil de moins-value fixé initialement. Ce désinvestissement se fait au profit d'un fonds en euros

Option Investissement progressif : permet de lisser dans le temps un investissement sur les marchés financiers. Le versement est d'abord investi sur un fonds en euros puis est progressivement arbitrée, sans frais, sur une période déterminée vers les supports en unités de compte sélectionnés

DISPONIBILITE DU CAPITAL

Rachats

Le capital est disponible à tout moment

- Rachat partiel minimum 500 €
- Rachats partiels réguliers 250 € quelle que soit la périodicité

Rachat total possible à tout moment

Fonds / Supports

Fonds en euros : Sélection Rendement

Unités de compte : contrat multi gestionnaires de + de 250 fonds

Date d'effet

- Souscription : J +3
- Versement : J +3
- Arbitrage : J (valorisation à J+3)
- Rachat : J (valorisation à J+3)

Frais applicables

- Frais sur versements : 4,50 % maximum (0% la 1ère et 2ème année, 1% la 3ème année, 1,50% la 4ème année, 2% la 5ème année, 2,50% la 6ème année, 3,50% la 7ème année, puis 4,50%)
- Frais de gestion des versements : 0,0485 % par mois (0% après la 10ème année) sur l'encours géré
- Frais sur les options de gestion : 0 %
- Frais de gestion fonds unités de compte / euros : 1,08 %

[Pour en savoir plus, cliquez ici.](#)